

## [Refus.Linky.Gazpar.Eau] LINKY : les conséquences des mensonges de l'UFC-QC + deux informations juridiques (UFC et Nanterre)

Bonjour,

pour mémoire, nos adversaires sont bien les gouvernants et les dirigeants d'Enedis et, si nous nous retrouvons à batailler contre l'UFC-Quechoisir, c'est à cause de la direction de cette association qui, comme nous l'avons montré et comme cela a été reconnu par [le jugement du 20 décembre](#), entretient avec Enedis des relations commerciales injustifiables (et qui expliquent les mensonges de l'UFC-QC en faveur du Linky).

Or ce "business" n'est pas seulement nauséabond, il a **de vraies conséquences sur notre combat**, comme le montre par exemple l'article ci-dessous publié **aujourd'hui** par le quotidien régional l'Union :

*Image tronquée non lisible désolée*

Les choses sont donc claires : pour soutenir le programme Linky sans en avoir l'air, le journaliste de l'Union a juste à **recopier les affirmations de l'UFC-QueChoisir** qui, faut-il le rappeler, sont **des mensonges** (cf explications par exemple ici : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/UFC-VRAI-FAUX.htm> ).

---

### Information juridique (1)

Outre [le jugement qui nous donne entièrement raison](#) et qui reconnaît la légitimité de nos critiques par rapport aux **relations commerciales douteuses entre la direction de l'UFC-QC et Enedis**, un second jugement a été prononcé hier : le tribunal m'a donné tort vis à vis de la "journaliste" d'UFC, pour avoir écrit sur twitter "*La "journaliste" d'UFC-QC qui recopie les mensonges d'Enedis m'attaque en justice*".

Il y a de toute évidence eu une erreur d'appréciation de la part du tribunal qui estime que "*les propos poursuivis imputent à la demanderesse d'être soumise aux injonctions d'Enedis*". Or le tweet en question **ne dit absolument pas cela** et, de toute évidence, Mme Chesnais n'a pas besoin des ordres d'Enedis pour faire d'elle-même la propagande pro-Linky (en recopiant toutefois les mensonges d'Enedis, mais il n'est pas du tout écrit dans le tweet que c'est sur ordre d'Enedis).

Notons toutefois que ce jugement concerne de simples "bibilles" entre deux personnes et a **une portée insignifiante par rapport au jugement qui condamne clairement les relations troubles de la direction de l'UFC-QC avec Enedis**.

Nous allons bien entendu faire appel de ce second jugement et, d'après nos informations, l'UFC-QC va faire appel du premier. Nous nous retrouverons donc bientôt pour **une nouvelle audience**, sans oublier **les trois autres procédures** en cours pour lesquelles nous n'avons pas de date à ce jour...

---

## **Information juridique (2)**

Nous apprenons à l'instant que le référé (procédure en urgence) au tribunal de Nanterre pour tenter de faire enlever un Linky posé par la force est hélas perdant. Mais attention, ce n'est qu'une première escarmouche : la plaignante peut faire appel ou bien se tourner vers le jugement de fond qui suit logiquement (mais de longs mois plus tard) le référé.

D'ici là, nous aurons probablement le résultat de la procédure lancée sur le fond (sans passer par un référé) au profit d'Emilie C (Ariège), financée par une souscription solidaire. Dans tous les cas (y compris pour les procédures qui concernent les délibérations ou arrêtés pris par les communes), il faudra très certainement attendre d'arriver en Cour d'appel pour avoir des chances de gagner car c'est en appel que l'on trouve des juges plus expérimentés et plus à même de prendre des décisions allant à l'encontre des intérêts des puissants.

Au besoin, il faudra peut-être "monter" jusqu'au Conseil d'Etat puis jusqu'à la justice européenne où nous avons toutes les chances de gagner : l'Europe a assurément beaucoup de torts mais elle a par contre des textes vraiment protecteurs de la vie privée, en contradiction avec le programme d'espionnage qu'est le système Linky.

---

## **Conclusion (provisoire)**

En attendant les dénouements de toutes ces procédures, nous devons continuer à faire foisonner et bouillonner la fronde anti-Linky qui se développe désormais de façon continue partout en France. J'en profite pour signaler le succès incroyable de la "vidéo pour tous" ( <https://youtu.be/7W41yI5MMgg> ) qui s'approche des 20 000 vues en à peine 3 jours ! Diffusez à tout va svp le lien de cette vidéo pour la bonne information du plus grand nombre de citoyens.

Courage, continuons !

Stéphane Lhomme  
Conseiller municipal de Saint-Macaire (33)  
Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>